

LES ÉTUDIANTS ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les deux articles qui suivent traitent des débouchés à l'issue des études universitaires en exploitant les données de plusieurs enquêtes de l'Observatoire des entrées dans la vie active. Le premier article part de la diversité des populations qui traversent et « utilisent » l'université et qui se différencient tant par le type d'étude ou le niveau de diplôme, que par la précocité de leur engagement dans la vie active ou leur retour à l'université après avoir travaillé ou fréquenté une grande école. L'université a donc un rôle qui dépasse celui de la formation des jeunes étudiants après l'obtention du baccalauréat. Ensuite sont examinées les modalités de l'insertion professionnelle des étudiants après la licence. Inversant la démarche, l'auteur du second article part des emplois occupés et les classe en fonction de la proportion que représentent les étudiants qui ont suivi une formation universitaire dans l'ensemble des recrutements en distinguant les situations de quasi-monopole, de concurrence et de quasi-exclusion. Il montre également que l'insertion dans des emplois essentiellement réservés aux sortants des universités n'exclut pas leur déclassement au regard du niveau de leur formation.

POPULATIONS UNIVERSITAIRES ET ACCÈS À L'EMPLOI

par Jean-Luc Pigelet et François Pottier

— I —

Homogène, immuable, coupée de son environnement, ces qualificatifs, largement traditionnels en France quand on parle de l'Université, ne correspondent plus guère à la réalité. Curieusement, la forte expansion des effectifs d'étudiants, phénomène au demeurant limité mais particulièrement visible et impressionnant, a longtemps détourné l'attention des transformations plus qualitatives qui ont affecté l'institution elle-même. Bien avant l'apparition de la crise, vers le milieu des années soixante, le problème des débouchés offerts aux étudiants s'était trouvé explicitement posé.

Même si la généralisation de l'enseignement secondaire, en provoquant un besoin important de professeurs à ce niveau, avait permis au départ et pour certaines disci-

plines du moins — les lettres et les sciences — d'absorber une bonne partie des flux de diplômés et de relâcher des tensions qui, autrement, se seraient produites plus tôt, la pertinence et la finalité des formations dispensées ne s'en trouvaient pas moins l'objet de débats et d'interrogations. L'accélération de l'évolution technologique, l'émergence et la diffusion de nouvelles activités et de nouvelles fonctions, mais aussi l'accueil d'un public plus large et socialement moins homogène, remettaient en cause un système centré pour une bonne part sur sa propre reproduction.

Dès 1966, la création des Instituts universitaires de technologie entendait à la fois inciter un certain nombre

d'étudiants à emprunter des filières plus directement professionnelles et répondre aux besoins des entreprises qui réclamaient un encadrement technique de niveau intermédiaire. Mais, c'est incontestablement après 1968 — et donc à la suite d'une crise qui avait secoué profondément le système de formation supérieure et tout spécialement les universités — que tout un ensemble de diplômes et de filières commence à voir le jour. En 1970, on crée les maîtrises d'informatique appliquée à la gestion (MIAGE). L'année suivante, une série de décrets instituent les maîtrises de sciences et techniques et celles de gestion qui, elles-mêmes, précèdent de peu l'élaboration de deux filières : langues étrangères appliquées et administration économique et sociale (1973). Au cours de l'année 1974, la réforme du troisième cycle, qui remanie profondément l'organisation des études à ce niveau, prévoit un diplôme d'études supérieures spécialisées. En 1976 enfin, avec la possibilité reconnue aux universités de concevoir et de délivrer des diplômes nationaux répondant à des besoins exprimés, un nouvel élan paraît donné à la professionnalisation des enseignements supérieurs.

Il est donc évident dans ces conditions qu'on ne peut s'interroger sur la manière dont les étudiants accèdent au marché du travail sans tenir compte d'une diversité et d'une dynamique susceptibles d'orienter et d'enrichir l'interprétation des phénomènes observés.

Cet article esquisse un bilan des modalités d'accès au marché du travail et une typologie des principaux processus d'insertion. Un tel objectif suppose, au préalable, que l'on élargisse le champ de l'analyse et que l'on remonte en amont pour mettre en lumière la manière dont se constituent et se répartissent, au sein de l'appareil universitaire, les populations étudiantes.

Sur la base des données recueillies dans le cadre de l'Observatoire des entrées dans la vie active et en distinguant les sortants réels de ceux qui poursuivent, à l'université ou ailleurs, d'autres études, on a ainsi isolé des flux de passage et substitué à une vision statique qui ne retient que les inscrits sans prendre en considération les durées de séjour et les trajectoires empruntées, une approche plus dynamique, plus explicative aussi des phénomènes d'insertion.

UN NOMBRE IMPORTANT D'ÉTUDIANTS QUITTENT L'UNIVERSITÉ DANS LE COURANT OU À LA FIN DU PREMIER CYCLE

Ceux-ci, estimés d'après les enquêtes de l'Observatoire des entrées dans la vie active à 66 % des entrants en sciences, à 61 % en droit-sciences économiques, à 58 % en lettres-sciences humaines, se partagent en deux sous-populations qu'il importe de nettement différencier (cf. schéma page 40).

La première sous-population (39 % en sciences, 22 % en droit-sciences économiques, 21 % en lettres-sciences humaines) comprend les étudiants qui, après un séjour

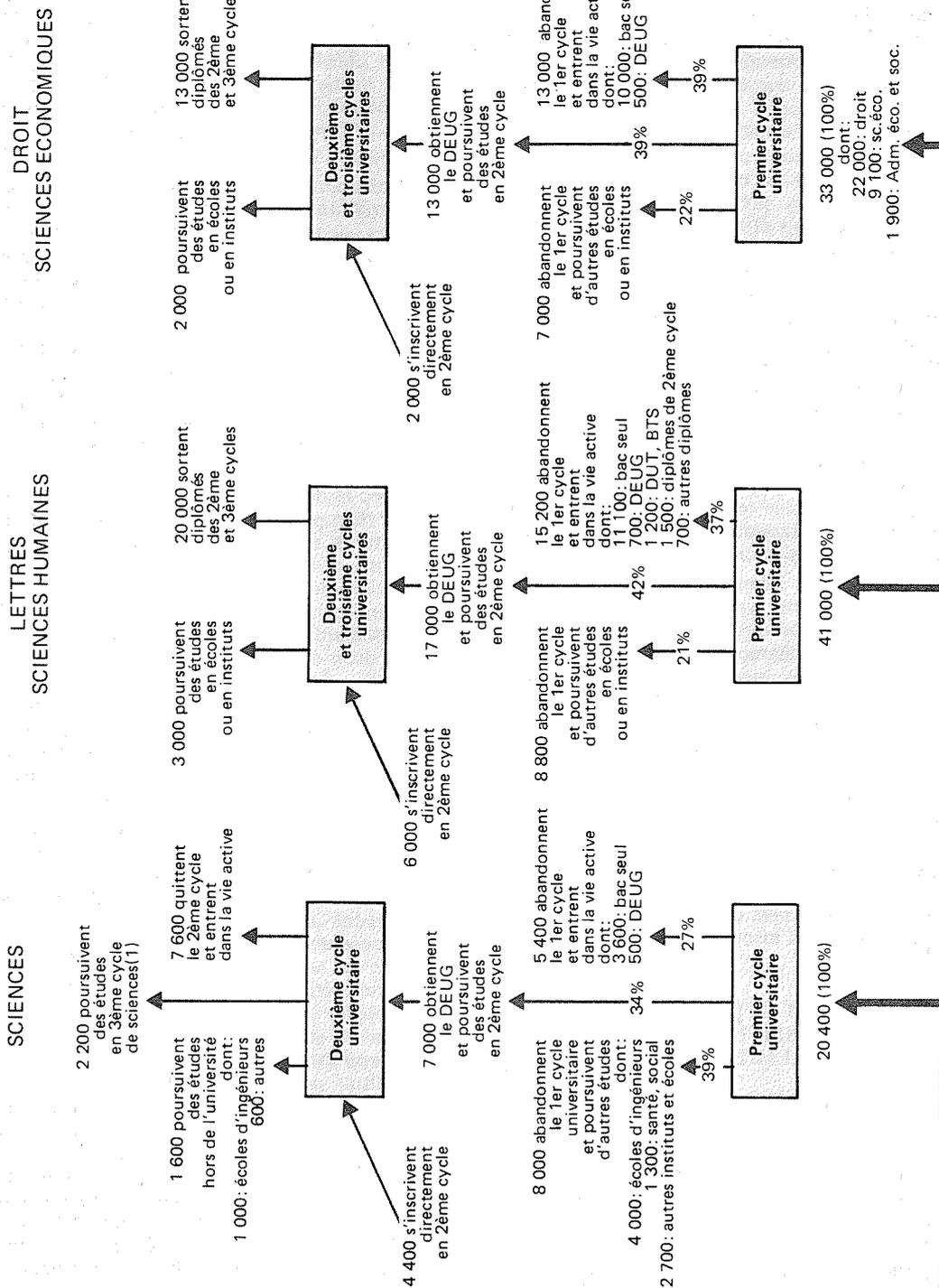
d'une ou deux années à l'université, ont changé d'orientation et ont poursuivi ailleurs d'autres études. Même si, dans tous les cas, on ne peut parler de réorientation (il faut compter avec les inscriptions de précaution particulièrement nombreuses en sciences où les élèves des classes préparatoires se ménagent ainsi une porte de sortie dans le cas où ils n'intégreraient pas les écoles), il s'agit d'un phénomène peu pris en compte jusqu'à présent dans les analyses mais qui traduit une fonction originale de l'appareil universitaire.

L'examen des études poursuivies révèle qu'il s'agit de formations courtes (deux années au plus), dispensées dans des établissements qui pratiquent au départ la sélection : écoles d'instituteurs, de santé, des métiers sociaux, instituts universitaires de technologie, etc. Un certain nombre d'étudiants mettent à profit leur séjour au sein du premier cycle pour se préparer à des concours (de l'enseignement ou de l'administration). En 1977-1978, il ressortait d'une enquête menée auprès des candidats au concours de recrutement des élèves instituteurs que 39 % des 40 000 candidats avaient passé au moins un an dans l'enseignement supérieur avant de se présenter au concours.

Avec la deuxième population, qui entre directement dans le champ des études de l'Observatoire, il s'agit de sortants réels, c'est-à-dire d'étudiants qui, l'année suivante, n'ont pas repris d'inscription dans une quelconque institution d'enseignement. Même si leur proportion varie d'un groupe de disciplines à l'autre [elle se révèle nettement plus élevée en lettres-sciences humaines et en droit-sciences économiques — respectivement 37 et 39 % — qu'en sciences (27 %) où la sélection opérée dans le secondaire contribue sans doute à diminuer les échecs ultérieurs], il y a là la preuve que les deux premières années d'enseignement universitaire demeurent pour beaucoup d'étudiants un obstacle redoutable à franchir.

Cette population dont la durée de séjour dans l'université oscille de quelques mois à deux années complètes (encore cette durée paraît-elle plus courte pour les filles que pour les garçons, celles-ci abandonnant ou échouant plus souvent au cours ou au terme de la première année) représente environ 30 % d'une promotion de bacheliers. Elle ne se distingue des bacheliers qui n'entreprennent aucune étude supérieure que par le fait d'avoir fréquenté quelque temps l'appareil universitaire. En effet, une minorité seulement se retrouve en possession d'un diplôme obtenu lors du passage dans d'autres filières (universités, instituts universitaires de technologie, sections de techniciens supérieurs). On notera d'autre part que parmi les sortants réels un tout petit nombre (9 % en sciences, 5 % en lettres-sciences humaines, 5 % en droit-sciences économiques) quitte le premier cycle en possession du diplôme d'études universitaires générales, ce qui montre bien que, contrairement à certaines des intentions qui avaient présidé à sa création, ce diplôme ne figure nullement comme un diplôme terminal à portée professionnelle.

ESTIMATION PAR GRAND GROUPE DE DISCIPLINES D'UN FLUX THÉORIQUE D'ÉTUDIANTS TRAVERSANT LES UNIVERSITÉS À LA FIN DES ANNÉES 1970



(1) Environ 600 étudiants en poursuite d'études vers un troisième cycle non-scientifique sont exclus de ce graphique.

L'entrée dans la vie active dans le courant ou à l'issue du premier cycle universitaire ne s'opère pas sans problème. On peut d'ailleurs douter qu'il s'agisse toujours d'un véritable accès au marché du travail.

Un an après la sortie des universités — en sciences et en droit-sciences économiques notamment — les taux d'inactivité restent élevés en raison du service national mais aussi, dans une moindre mesure, des reprises d'études encouragées vraisemblablement par les difficultés rencontrées lors de la recherche d'un emploi. Si les taux de chômage varient fortement selon le moment où s'est opérée la première prise d'un emploi régulier (avant ou après la fin des études), ce sont surtout les emplois occupés qui traduisent la précarité de l'insertion à ce niveau. Cette précarité se mesure d'abord à l'importance des catégories « employés » qui absorbent par exemple en droit-sciences économiques plus des trois quarts des jeunes filles qui travaillent dans le secteur public. Elle se manifeste aussi à travers le statut comme en témoigne le nombre des intérimaires, des auxiliaires ou des vacataires. Il semble enfin que la spécialité du diplôme préparé ne soit pas toujours sans effet sur la répartition à travers les emplois : ainsi les scientifiques, hommes et femmes, qui ont préparé une filière mathématiques (DEUG A) se retrouvent plus souvent techniciens et moins souvent employés que ceux et celles qui ont suivi la filière sciences naturelles (DEUG B). En droit et sciences économiques toutefois cette répartition paraît dépendre, pour les filles, davantage de l'origine scolaire (série du baccalauréat) que de la discipline suivie à l'université, — les séries B et G permettant, en effet, l'accès aux emplois de secrétariat et de comptabilité.

LES SORTANTS DE DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLE CONSTITUENT LE NOYAU CENTRAL DE LA POPULATION UNIVERSITAIRE

Ces étudiants — dont la deuxième partie de cet article analysera plus précisément le processus d'entrée dans la vie active — n'ont pas tous suivi le même itinéraire scolaire : les uns, et ce sont les plus nombreux, sont entrés à l'université dans le prolongement de leurs études secondaires et ont franchi avec succès le barrage du premier cycle ; les autres, grâce à des diplômes acquis dans d'autres filières ou d'autres institutions d'enseignement, ont accédé directement en deuxième cycle.

Dans la plupart des cas et à l'inverse de ce qu'on observait précédemment, le passage (par le deuxième cycle) débouche sur l'acquisition d'un diplôme. Un petit nombre toutefois, qui atteint 16 % en lettres-sciences humaines mais ne dépasse pas 9 % en sciences et en droit-sciences économiques, quitte l'université sans avoir réussi à y obtenir une certification supplémentaire.

Si l'on examine le type de diplôme possédé, on s'aperçoit que la majorité des étudiants interrompent leurs études quand ils se trouvent en possession d'une licence

et d'une maîtrise. Encore l'importance de ces deux diplômes varie-t-elle sensiblement d'un groupe de disciplines à l'autre : les licenciés en lettres-sciences humaines représentent 40 % de l'ensemble des diplômés de deuxième et troisième cycle alors que leur proportion ne dépasse pas, en sciences et en droit-sciences économiques, 19 % et 13 %. Inversement, la maîtrise, que possèdent 54 % des juristes et des économistes, n'est obtenue en lettres-sciences humaines et en sciences que par 37 et 34 % des étudiants.

On ne saurait comprendre la manière dont se répartissent les niveaux de sortie et les variations observées sans rappeler qu'il n'existe pas à proprement parler, dans l'université, de diplôme terminal et que le mode de fonctionnement des différentes filières n'est pas indépendant (comme nous l'expliquerons plus amplement par la suite) de leur articulation avec les débouchés auxquels elles donnent accès, voire des échanges qui s'opèrent entre l'université et les autres institutions d'enseignement. En lettres, par exemple, les flux de sorties se trouvent fortement structurés par l'existence des concours enseignants : l'obtention de la licence est suivie d'une ou deux années de préparation aux concours du CAPES et, en cas d'échec, d'une sortie à ce niveau. Moins fréquente, la poursuite d'études vers la maîtrise se propose le plus souvent comme objectif la préparation de l'agrégation ou traduit la volonté d'accéder au troisième cycle. L'importance d'autre part en droit-sciences économiques du nombre des maîtrises se comprend si on rappelle que l'organisation des études y a toujours été plus contraignante qu'ailleurs. Elle prévoyait notamment, avant la réforme de 1974, l'obtention de la licence en quatre années. Or ces quatre années correspondent maintenant très exactement au délai nécessaire à l'acquisition de la maîtrise. Enfin, là encore, l'existence de concours, administratifs le plus souvent, rend compte d'une partie des sorties qui s'effectuent au niveau de la licence.

La poursuite d'études universitaires ou l'entrée dans la vie active ne représentent pourtant pas les seules alternatives qui s'offrent aux étudiants au terme du deuxième cycle. 14 % des scientifiques, 13 % des littéraires, des juristes et des économistes quittent l'université pour entrer dans des écoles ou des instituts. Pour n'être pas pris en compte, à l'instar des réorientations ou des orientations observées au niveau du premier cycle, dans les bilans des formations établis après la dernière année de passage au sein des universités, un tel phénomène n'en confirme pas moins qu'il existe entre les sous-secteurs qui composent le système d'enseignement supérieur des échanges plus nombreux et plus réguliers qu'il n'y paraît.

En regard des titulaires de la licence ou de la maîtrise, les diplômés du troisième cycle composent une population à la fois plus restreinte, nettement plus âgée et principalement masculine. Ici à nouveau les variations des effectifs et des types de diplôme d'un groupe de disciplines à l'autre doivent être rapportées à l'impor-

tance inégale et aux caractéristiques des débouchés qui existent sur le plan professionnel. Ceux-ci sont particulièrement restreints en lettres-sciences humaines où on ne compte que 9 % de diplômés. Encore convient-il de distinguer entre les « littéraires » proprement dits pour lesquels la poursuite d'études au-delà du second cycle se réduit à la préparation du CAPES et de l'agrégation et les étudiants en sciences humaines (dont les psychologues composent le groupe le plus important) dont la majorité au contraire obtient un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS). En revanche un quart de la population diplômée sort en sciences et en droit-sciences économiques avec un diplôme de ce niveau. Dans ce dernier groupe de disciplines, la faible proportion des doctorats, l'importance des diplômes d'études approfondies (DEA) et des diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) et, parmi ces derniers, du certificat d'aptitude à la gestion des entreprises (CAAE) délivré par les Instituts d'administration des entreprises et converti en DESS en 1977, montrent clairement que les études de troisième cycle jouent moins, comme en sciences par exemple, un rôle de préparation et d'initiation à la recherche que de spécialisation professionnelle permettant d'accéder à tout un éventail d'emplois de niveau supérieur des secteurs public et privé.

Il existe de la part des étudiants plusieurs modalités spécifiques d'utilisation de l'appareil universitaire

Les populations qui fréquentent les universités ne se différencient pas seulement par le type d'études qu'elles entreprennent et le niveau de diplôme qu'elles atteignent. On savait déjà (1) qu'un nombre important d'étudiants, croissant au fur et à mesure du déroulement de la scolarité, occupait un emploi pendant tout ou partie de leurs études. Une analyse centrée sur les interférences et les combinaisons observables entre activité scolaire et activité professionnelle a permis de reconstituer plusieurs grands types d'itinéraires qui correspondent à autant de modes d'utilisation de l'appareil scolaire.

UNE PREMIÈRE POPULATION, qui a suivi une FORMATION que l'on qualifiera « D'INITIALE », est entrée à l'université peu de temps après avoir achevé ses études secondaires et sans avoir commencé véritablement d'exercer une activité professionnelle. Cette population, qui constitue le noyau central de la population universitaire, sera la seule prise en considération dans la deuxième partie de l'exposé. Composée essentiellement d'étudiants des premier et second cycles, elle rassemble 71 % des sortants en lettres-sciences humaines, 81 % en sciences, 80 % en droit-sciences économiques.

UNE DEUXIÈME POPULATION, qui regroupe une proportion relativement importante des étudiants, 15 % de l'ensemble des sortants en lettres-sciences humaines et en sciences, 20 % en droit-sciences économiques, se

trouvait ENGAGÉE DANS LA VIE ACTIVE quand elle est venue ou revenue suivre des études à l'université. Il ne peut donc être question ici de chercher à préciser les modalités d'une insertion qui, dans la plupart des cas, s'est effectuée plusieurs années auparavant. Mais le passage par l'enseignement supérieur doit être interprété par rapport à un itinéraire professionnel dont il est partie intégrante et qu'il apparaît de nature à modifier sensiblement. Cette population, qui a suivi une formation post-initiale, semble à l'inverse de la précédente relativement âgée : la majeure partie des étudiants qui la composent ont 29 ans ou davantage. Ceci n'implique pas que l'entrée à l'université se soit faite à un âge élevé. En lettres-sciences humaines par exemple près de 50 % des étudiants sont entrés à l'université peu de temps après avoir pris un emploi régulier, prise qui remonte dans la plupart des cas à au moins huit années. Le plus souvent (73 % en lettres-sciences humaines, 60 % en droit-sciences économiques), le passage par l'université a été sanctionné par l'obtention d'un diplôme. Pour une minorité (qui atteint 27 % en lettres-sciences humaines), cette obtention a précédé la reprise d'études. L'absence de certification supplémentaire peut parfois être imputée à un échec ; elle signifie aussi que beaucoup souhaitaient à un moment donné de leur vie professionnelle recevoir un simple complément de formation utilisable dans l'avenir, comme on le voit pour les professeurs certifiés inscrits en « psychologie ». Les reprises d'études s'avèrent alors de courte durée.

Un certain nombre d'étudiants viennent chercher à l'université un complément de formation

L'université accueille enfin des populations en provenance des autres institutions de l'enseignement supérieur. D'une enquête menée dans le cadre de l'Observatoire des entrées dans la vie active auprès des ingénieurs diplômés des écoles en 1975 (2), il ressortait que parmi les 30 % d'ingénieurs qui poursuivaient, au terme de leur scolarité, d'autres études, 43 % se retrouvaient à l'université, une minorité dans les premier et deuxième cycles, la plupart en troisième cycle pour y préparer un diplôme d'étude approfondie ou un doctorat. Ces études, qu'on pourra désigner comme « complémentaires » et qui, au demeurant, peuvent être entreprises après l'obtention du diplôme d'ingénieur ou lors de la dernière année de scolarité, obéissent à une double logique : tantôt — et c'est le cas des études dites « scientifiques » — elles s'inscrivent plus ou moins directement comme une tentative d'approfondissement des connaissances ou de « spécialisation » (en direction de la recherche) ; tantôt — comme le suggère le nombre de ceux qui se dotent d'une formation de droit, d'économie ou de gestion — elles participent d'un projet professionnel à plus ou moins long terme. Une autre étude consacrée aux diplômés sortis des Instituts universitaires de

(1) Notamment par l'étude d'A. Charlot, *Les universités et le marché du travail*, Dossier du CERÉQ n° 14, La Documentation française, Paris, mai 1977.

(2) Cahier n° 3 de l'Observatoire EVA, *Formation et accès à l'emploi des étudiants issus des écoles d'ingénieurs*, La Documentation française, novembre 1979.

technologie en juin 1973 (3) montre d'autre part que huit mois plus tard 16 % d'entre eux poursuivaient des études à l'université, 53 % en premier cycle, 47 % en deuxième cycle.

— II —

ACCÈS A L'EMPLOI DES ÉTUDIANTS DE DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLE DES UNIVERSITÉS (4)

Pour faire un bilan de l'entrée dans la vie active des étudiants nous avons distingué différentes catégories d'étudiants selon l'usage qu'ils font de l'université. Dans la première partie de cet article, nous avons observé la situation d'étudiants qui présentent des cursus scolaires et professionnels distincts : personnes revenant à l'université pour préparer un examen de deuxième et troisième cycle après quelques années de vie active (formation post-initiale), étudiants venant d'une école d'ingénieurs ou de commerce pour présenter une maîtrise ou un DESS (formation complémentaire).

(3) Document du CEREQ n° 27. Accès à l'emploi des anciens étudiants des IUT (promotion 1973), CEREQ, décembre 1975.

(4) Etudiants français quittant l'université au terme d'une formation initiale avec au moins une licence de sciences, de lettres, de sciences humaines, de droit, de gestion ou de sciences économiques (cf. tableau 1).

L'université a donc un rôle qui dépasse celui de la formation initiale de jeunes étudiants poursuivant des études dans l'enseignement supérieur après le baccalauréat pour obtenir des diplômes allant de la licence au doctorat.

Cependant nous consacrerons la deuxième partie de cet article à l'étude de cette population — la plus nombreuse et la plus homogène — qui a suivi un cursus universitaire principal [même s'il existe des disparités d'origine scolaire : entrée dans le deuxième cycle après le DEUG ou d'une équivalence (DUT ou BTS), admissibilité aux concours des grandes écoles...].

Les modalités de l'insertion professionnelle des étudiants doivent être interprétées différemment selon la filière de formation. Pour dresser un tableau de l'insertion professionnelle nous devons prendre en compte :

— la différence des processus d'insertion professionnelle : dans certaines filières les étudiants accèdent à l'emploi en cours d'études, dans d'autres la recherche d'emploi s'effectue après la sortie de l'université ;

— la différence des groupes d'emplois vers lesquels chaque filière de formation oriente ses étudiants (enseignement, secteur public ou secteur privé ou nationalisé) ;

Tableau 1

FLUX D'ÉTUDIANTS SORTANT DU DEUXIÈME OU TROISIÈME CYCLE UNIVERSITAIRE EN SCIENCES, LETTRES, SCIENCES HUMAINES, DROIT, ET SCIENCES ÉCONOMIQUES (Etudiants français seulement - Flux observé à la fin des années 1970) (*)

Etudiants sortant de l'université sans aucune poursuite d'études dans l'enseignement supérieur	Sortants avec un DEUG seulement ou une équivalence	Sortants avec au moins une licence	Total
<i>FORMATION INITIALE</i> Etudiants n'ayant jamais travaillé avant d'entrer à l'université ou étudiants des autres disciplines âgés de 27 ans ou moins à la sortie de l'université	(1) 5 370	27 865 Seule population étudiée dans cette partie	33 235
<i>FORMATION POST-INITIALE</i> Etudiants ayant pris un emploi régulier avant d'entrer à l'université ou étudiants des autres disciplines âgés de 28 ans ou plus à la sortie de l'université	(1)	(1)	
<i>ET FORMATION COMPLÉMENTAIRE</i> Etudiants dont les études principales se sont déroulées hors de l'université : écoles d'ingénieurs...	2 283	12 692	14 975
<i>TOTAL</i>	7 653	40 557	48 210
Etudiants sortant de l'université, mais poursuivant des études dans l'enseignement supérieur non universitaire			(1) 5 100

(1) Populations étudiées dans les publications du CEREQ.

(*) On se rapportera aux publications du CEREQ pour le déroulement des enquêtes, leurs taux de sondage et de couverture : Collection des Tableaux de l'Observatoire national des entrées dans la vie active, n° 3, 5 et 7.

Tableau 2
 TAUX D'ÉTUDIANTS AYANT ACCÉDÉ À LEUR PREMIER EMPLOI EN COURS D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES
 (SALARIÉS ET PRÉ-INSÉRÉS) PAR FILIÈRE DE FORMATION
 (Étudiants français issus du 2^e ou 3^e cycle universitaire après une formation initiale avec au moins une licence)

	Hommes	Femmes	Hommes et Femmes
Sciences exactes fondamentales	65	72	67
Sciences exactes spécialisées	39	47	40
Sciences naturelles	66	54	58
Sciences de la vie (y compris chimie)	34	50	40
Droit public	29	21	26
Droit privé	38	33	36
Sciences économiques	40	23	33
Gestion	30	26	29
Lettres, langues, histoire, géographie, philosophie	53	60	58
Sociologie, psychologie, sciences de l'éducation	65	60	62
Ensemble	44	50	47

— la différence des niveaux de sortie de l'appareil universitaire suivant les groupes d'emplois auxquels les étudiants accèdent. Les sorties normales vers la Fonction publique s'opèrent après la licence (baccalauréat + 3), celles vers le secteur privé avec le niveau du DESS (baccalauréat + 5) cf. encadré p. 53.

Pour établir un diagnostic des filières nous ne pouvons nous contenter d'un indicateur simple et apparemment unificateur comme le taux de chômage quelques mois après la sortie de l'université. Mais nous devons introduire plusieurs indicateurs et les rapporter au fonctionnement propre de chaque filière pour apprécier le devenir d'une cohorte sortant après une formation initiale.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE A DES RYTHMES PROPRES SELON LA FILIÈRE DE FORMATION

Prendre un emploi avant la fin des études n'est pas un phénomène uniformément répandu dans les filières de formation

L'importance des accès à l'emploi pendant les études universitaires a été étudiée dans de nombreuses enquêtes locales et nationales (5). En général, ces études ont davantage montré l'influence de l'emploi sur le cursus scolaire des étudiants que son rôle sur le début de la vie professionnelle ou sur son déroulement ultérieur. Pourtant, ce phénomène a une importance numérique considérable puisque 47 % des étudiants (dont 50 % de femmes et 44 % d'hommes) sortant après une formation initiale avaient déjà un emploi avant de quitter l'université. On peut donc distinguer trois sous-populations : les étudiants salariés, les étudiants pré-insérés et les étudiants scolaires (6).

— LES ÉTUDIANTS « SALARIÉS » prennent leur premier emploi régulier avant l'obtention de leur plus haut diplôme ou concours. Lorsqu'ils quittent l'université, ils ont une expérience professionnelle de une à plusieurs années. Quels que soient le statut de l'emploi occupé en cours d'études et les raisons qui ont conduit l'étudiant à le prendre, on peut affirmer que l'étudiant salarié a bien exercé pendant un temps un emploi rémunéré et effectué des études sanctionnées par un diplôme. Ces étudiants « salariés » représentent la sous-population étudiante la plus caractéristique (bien que mal connue) quelle que soit la filière de formation suivie. Ils représentent environ 19 % d'une cohorte d'étudiants sortant après une formation initiale. Ce sont plus fréquemment des hommes que des femmes ; ils sont plus nombreux en lettres et sciences humaines (entre 20 et

(5) A. Charlot, *Les universités et le marché du travail*, Dossier du CEREQ n° 14, la Documentation française, Paris, mai 1977 ; Ph. Vrain, *Les débouchés professionnels*, Cahier n° 3 du Centre d'études de l'emploi, 1972.

(6) Avant de disposer des enquêtes de cheminement ou de la nouvelle série 1982 - 1984 des enquêtes d'insertion de l'Observatoire EVA, la synthèse présentée ici s'appuie sur deux informations :

— la date de prise d'un premier emploi régulier. Cette notion est définie par celle d'un emploi occupé à temps plein ou mi-temps pendant une durée de quatre mois consécutifs. Ceci avait pour but d'éliminer les emplois pendant les vacances, les stages ou les petits « boulots » ;
 — l'emploi occupé en fin d'études universitaires lorsque les étudiants n'en ont pas changé jusqu'à l'enquête, quelques mois après la sortie de l'université.

Les critères précis de classement des sous-populations ont un peu varié entre 1976 et 1979. L'application rétrospective des mêmes critères à toutes les enquêtes a montré que les transferts d'individus d'une population à l'autre étaient très peu nombreux. Les documents déjà publiés (Cahiers de l'Observatoire national des entrées dans la vie active : cahier n° 7 : *L'entrée dans la vie active des étudiants en droit et sciences économiques à la sortie des universités*, la Documentation française, décembre 1981, p. 48 et p. 51 ; cahier n° 9 : *L'entrée dans la vie active des étudiants en lettres et sciences humaines*, la Documentation française, mars 1982, p. 45) indiquent pour les disciplines sciences, lettres et sciences humaines, droit et sciences économiques la répartition des étudiants par population avec les histogrammes d'ancienneté professionnelle et la situation professionnelle à la sortie de l'université.

30 %), contre 10 et 20 % dans les autres filières de formation.

— LES ÉTUDIANTS « PRÉ-INSÉRÉS » ont pris leur premier emploi pendant la dernière année universitaire, ou après leur plus haut diplôme ou concours obtenu tout en restant inscrits à l'université pendant une ou plusieurs années. Leur ancienneté professionnelle est plus courte que celle des étudiants salariés. La proportion des étudiants « pré-insérés », qui représente environ 28 % d'une cohorte de sortants, varie fortement d'un groupe de filières de formation à l'autre. Les facilités de la réinscription universitaire ne suffisent pas à expliquer l'importance de cette population qui a donc anticipé de un ou deux ans environ son accès au marché du travail. C'est en lettres et sciences humaines ou parmi les jeunes filles scientifiques que la proportion est la plus élevée. Cette situation est liée pour une part à l'importance des préparations aux concours ou examens professionnels (CAPES, agrégation, CAPA (*), concours administratifs...).

Ces deux sous-populations regroupent près des deux tiers des étudiants issus des filières de formation orientées vers l'enseignement : sciences exactes fondamentales (mathématique, sciences physiques), sciences naturelles, lettres, langues ; ces filières se caractérisent également par une prédominance des sorties au niveau de la licence ou de la maîtrise.

La psychologie se situe aussi dans ce groupe du fait de l'importance des prises d'emploi en cours ou avant de préparer un DESS, niveau fréquent de sortie de cette filière.

— Enfin LES ÉTUDIANTS DITS « SCOLAIRES » (53 %) n'ont jamais occupé d'emploi régulier avant de quitter l'université. Un étudiant sur deux donne l'image traditionnelle qu'on peut se faire de la rupture entre études et travail. Cette image est bien représentée par les étudiants qui ont suivi des études en droit, sciences économiques ou gestion (environ deux tiers des sortants, cf. Tableau 2), et dans une moindre mesure par ceux issus

(*) CAPA : certificat d'aptitude à la profession d'avocat.

Tableau 3
TAUX DE CHÔMAGE NEUF MOIS APRÈS LA SORTIE DE L'UNIVERSITÉ
SELON LE PROCESSUS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS
ET LA FILIÈRE DE FORMATION SUIVIE (*)

(Étudiants français issus du 2^e ou 3^e cycle universitaire après une formation initiale avec au moins une licence)

Filières de formation	Hommes			Femmes			Hommes + Femmes		
	Taux de chutes en chômage des étudiants qui ont pris leur 1 ^{er} emploi en cours d'études	Taux de chômage de 1 ^{er} emploi des étudiants « scolaires »	Taux de chômage global	Taux de chutes en chômage des étudiants qui ont pris leur 1 ^{er} emploi en cours d'études	Taux de chômage de 1 ^{er} emploi des étudiants « scolaires »	Taux de chômage global	Taux de chutes en chômage des étudiants qui ont pris leur 1 ^{er} emploi en cours d'études	Taux de chômage de 1 ^{er} emploi des étudiants « scolaires »	Taux de chômage global
Sciences exactes fondamentales	4	15	8	4	10	5	4	13	7
Sciences exactes spécialisées	6	18	18	11	21	16	7	26	18
Sciences naturelles	2	15	7	7	18	12	4	17	10
Sciences de la vie (y compris chimie)	15	36	28	8	31	18	11	34	24
Droit public	0	25	17	16	31	27	7	28	22
Droit privé	5	24	16	20	35	30	13	31	24
Sciences économiques	5	33	19	8	31	25	6	32	22
Gestion	8	14	12	20	37	32	12	23	19
Lettres, langues, histoire, géographie, philosophie	5	21	11	8	26	15	7	25	14
Sociologie, psychologie, sciences de l'éducation	17	48	26	8	26	14	11	33	18
Ensemble	6	25	16	9	28	18	8	27	17

(*) On trouvera en annexe p. 54 le tableau détaillé sur la situation professionnelle des étudiants neuf mois après la sortie de l'université.

des sciences exactes spécialisées ou des sciences de la vie.

L'entrée dans la vie active pendant les études correspond à un véritable accès sur le marché du travail

Indépendamment de la nature des premiers emplois réguliers occupés par les étudiants « salariés » ou « pré-insérés » pendant leurs études, on constate qu'ils connaissent très peu le chômage contrairement aux étudiants dits « scolaires » (Tableau 3). A quelques exceptions près, les taux de chômage sont inférieurs à 15 %. A l'inverse les taux de recherche d'emploi des étudiants « scolaires » sont supérieurs à 15 %. Les départs au service national, l'année suivant la sortie de l'université, touchent 25 % des étudiants « salariés » ou « pré-insérés » en droit et 26 % de ceux qui ont choisi les sciences, contre respectivement 40 et 55 % des étudiants « scolaires » de ces mêmes disciplines.

L'obtention d'un emploi régulier en cours ou en fin d'études marque bien l'entrée des étudiants dans la vie active. 30 à 60 % des étudiants ont conservé l'emploi qu'ils occupaient avant leur sortie de l'université. Précisons que ces chiffres ne prennent pas en compte les étudiants qui ont changé de statut en réussissant aux concours de recrutement (passage de maître auxiliaire à professeur certifié) à la sortie de l'université : ceci concerne la majorité des étudiants venant de filières de formation orientées vers l'enseignement.

La disparité des taux de chômage selon la filière de formation ne suffit pas à expliquer les difficultés rencontrées lors de l'insertion professionnelle

Les taux de chômage après la sortie de l'université des étudiants « salariés » et « pré-insérés » sont faibles, quelles que soient leurs filières de formation, par rapport à ceux des étudiants dits « scolaires » mesurés à la même date. Le taux global de chômage d'une cohorte d'étudiants issus d'une même filière apparaît d'autant plus faible que les étudiants ont été nombreux à entrer dans la vie active pendant leurs études.

Ainsi la droite AB du graphique 1 représente le taux de chômage théorique qu'on devrait observer à l'issue de chaque filière si la part relative d'étudiants « pré-insérés » ou « scolaires », ayant chacun un taux de chômage spécifique, expliquait seule le chômage résultant pour chaque filière. Un écart par rapport à cette droite du taux global réel de chômage de chaque filière doit donc refléter une plus ou moins bonne condition d'insertion professionnelle d'une cohorte d'étudiants issus de cette filière par rapport à l'ensemble des filières.

Pour les hommes, leur situation après une formation en sciences exactes fondamentales, sciences naturelles, gestion, droit public ou lettres et langues est meilleure que la moyenne. On peut ajouter que la situation, avec une formation en gestion, est meilleure qu'à l'issue des formations de lettres ou langues malgré un taux de chômage identique (11 ou 12 %) puisque les étudiants

de gestion sont deux fois moins nombreux que ceux de lettres et langues à entrer dans la vie active en cours d'études.

La situation des hommes à l'issue des formations en sciences de la vie ou en sciences humaines reste à l'inverse très défavorable.

Enfin, la situation observée à l'issue des filières de droit privé, sciences économiques ou sciences exactes spécialisées est normale compte tenu du rythme d'entrée dans la vie active des étudiants de ces filières.

La très forte proportion de femmes en lettres et sciences humaines fait que le processus d'insertion moyen et la proportion moyenne de chômage des sous-populations (salariées, pré-insérées, scolaires) sont proches de la situation des étudiantes littéraires. Le bilan que l'on peut dresser pour les autres filières, par rapport à la situation moyenne, se fait donc en référence au processus d'insertion des étudiants littéraires et à leur situation professionnelle à la sortie de l'université.

La situation des étudiantes en sciences exactes ou en sciences naturelles, qu'elles soient « salariées », « pré-insérées » ou « scolaires », est meilleure que la situation moyenne. A l'inverse, lorsque les étudiantes sont issues des formations de droit, de sciences économiques ou de gestion chaque sous-population connaît une situation qui se dégrade. Ainsi les taux de chute en chômage pour les « salariées » et les « pré-insérées » et les taux de chômage des « scolaires » sont plus élevés que ceux de la moyenne des filières. Mais on remarquera que les écarts des taux de chômage, qui vont du simple au double pour les étudiantes en sciences humaines (14 %) et celles de droit public (27 %), se réduisent si l'on considère que les premières sont trois fois plus nombreuses à entrer dans la vie active durant leurs études.

Les filières destinées à la formation des enseignants restaient vers la fin des années 70 plus avantageuses pour la recherche de l'emploi. On peut se demander si cet avantage se maintiendra au cours des années 80.

ACCÈS À DES EMPLOIS DIFFÉRENTS SELON LA FORMATION UNIVERSITAIRE

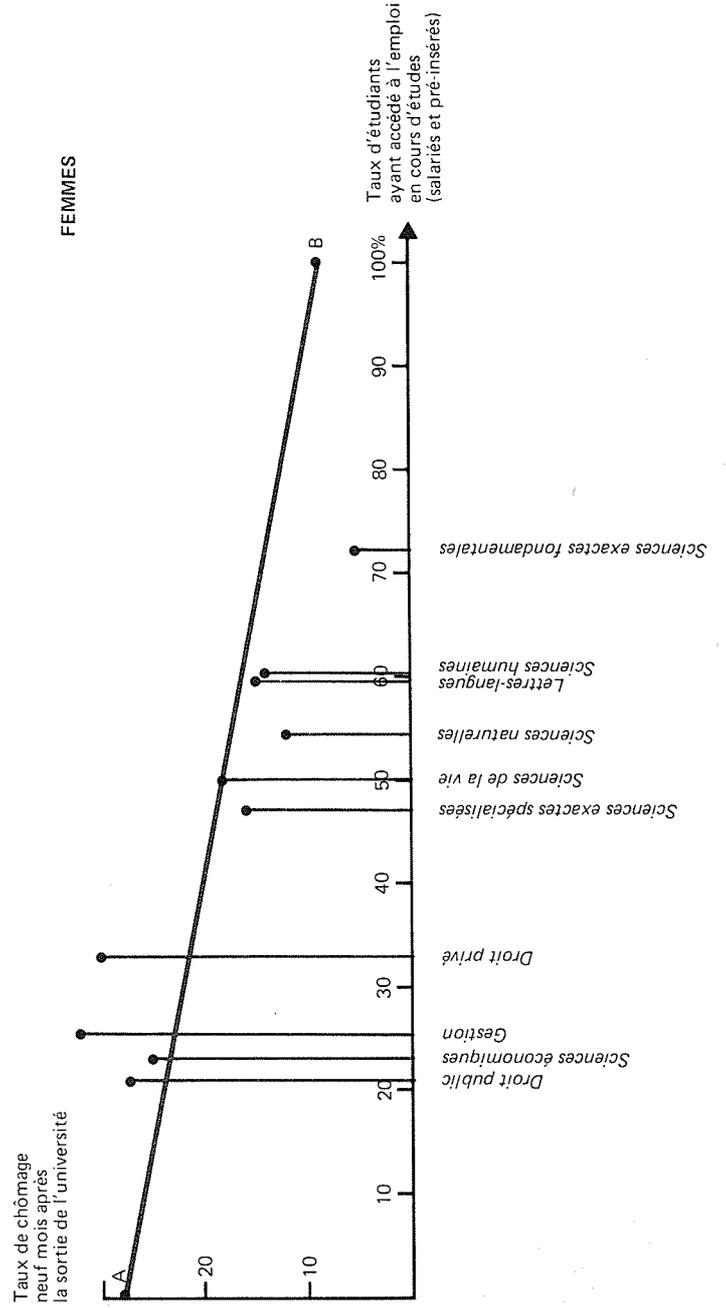
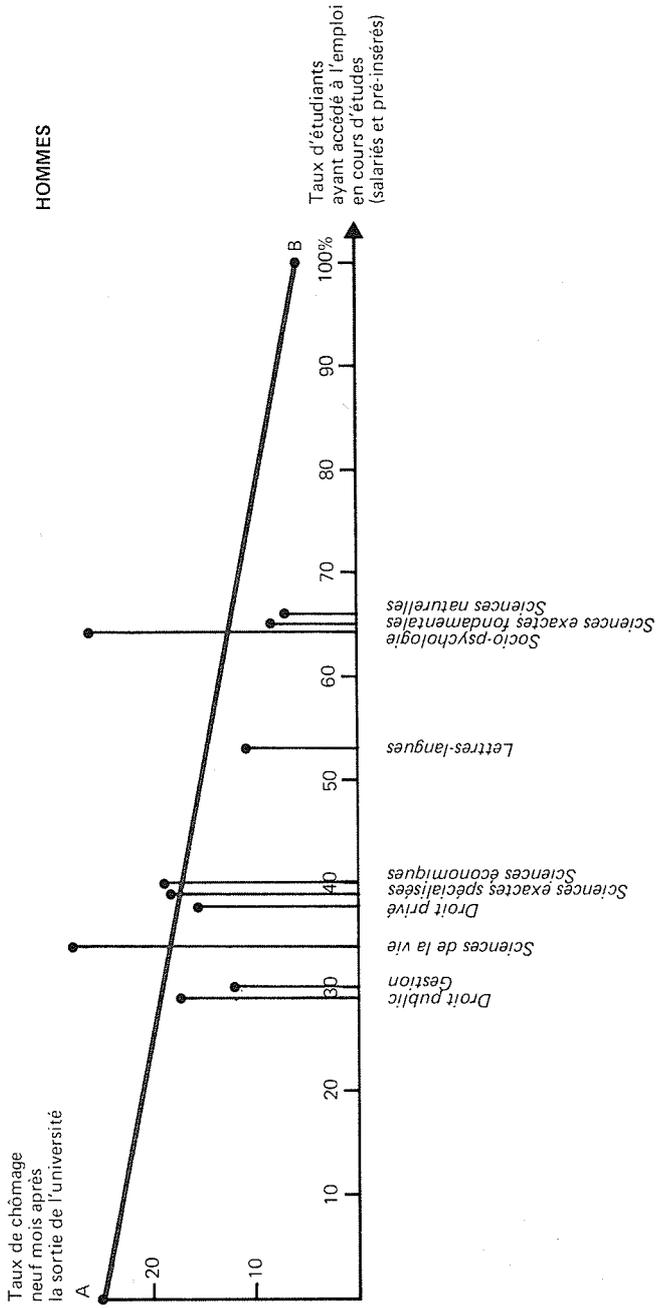
Variété des modes de recrutement

L'université a parmi ses missions traditionnelles d'assurer la formation des enseignants des lycées et des collèges, des chercheurs et des cadres administratifs de la fonction publique et, plus récemment, la formation des ingénieurs et techniciens en informatique, en électronique...

Les étudiants accèdent à des groupes d'emplois dont les caractéristiques institutionnelles, les modalités de renouvellement et les conditions d'accès sont différentes. On peut distinguer deux groupes d'emplois principaux :

— LES EMPLOIS DONT L'ACCÈS EST RÉGLÉMENTÉ et où le recrutement se fait par concours ou *numerus clausus* : les effectifs nécessaires au renouvellement de la profession ou du corps sont pré-déterminés.

Graphique I
 TAUX DE CHÔMAGE PAR FILIÈRE DE FORMATION SELON LE TAUX D'ÉTUDIANTS
 AYANT ACCÈS À L'EMPLOI EN COURS D'ÉTUDES



Le personnel titulaire de la Fonction publique (enseignants, cadres administratifs) est l'exemple-type. A ce groupe, on peut ajouter les professions qui requièrent des examens professionnels : avocats, experts-comptables, etc. ;

— LES AUTRES EMPLOIS DU SECTEUR PUBLIC OU DU SECTEUR PRIVÉ, dont l'accès est lié à une offre et à une demande, c'est-à-dire au marché du travail. Des sous-catégories peuvent être introduites dans ce groupe pour marquer les limites de son fonctionnement : sous-marché du travail des ingénieurs protégé par le titre d'ingénieur diplômé et autre sous-marché à recrutement corporatiste (entreprise recrutant les diplômés de telle grande école d'ingénieurs ou de commerce).

A l'intérieur de ces groupes, les pratiques de recrutement des employeurs compliquent les modes d'accès aux emplois : l'État qui fixe les effectifs à recruter de titulaires poursuit dans le même temps un recrutement variable de personnel non-titulaire (maîtres auxiliaires, vacataires) dont le devenir professionnel dépend des politiques ultérieures de titularisation. Les entreprises, selon leur objectif de développement, se fixent un mode d'organisation et une structure d'emplois qui leur sont propres et à l'intérieur desquelles existe une forte hiérarchisation qui se reflète dans le petit nombre de postes d'encadrement nécessaire au fonctionnement de l'entreprise et un nombre variable d'emplois de niveau supérieur à fort contenu technique (technicien, ingénieur, juriste, économiste, gestionnaire) qui peuvent être occupés par d'anciens étudiants de différentes filières universitaires de formations ou pourvus par mobilité et promotions interne.

Les groupes d'emplois spécifiques à une filière de formation (cf. tableau 4)

— Les filières dont le débouché principal est l'enseignement traduisent une mission traditionnelle de l'université : former les professeurs des lycées et des collèges (7). En sciences naturelles, les enseignants, titulaires ou non, représentent 91 % des sortants ; en sciences exactes (mathématiques et physique) 77 %, en lettres et langues 67 %. Mais la décroissance du recrutement des enseignants titulaires depuis 1974, s'est opérée plus rapidement que celle des flux, ce qui n'a pas été sans une dégradation du statut des enseignants (cf. infra).

— Les filières dont les débouchés principaux se situent hors de l'enseignement. Les groupes d'emplois principaux et le fonctionnement des filières donnent à chacun des sous-groupes suivants une certaine individualité (8).

• *Le droit*, cette discipline présente la caractéristique d'être une filière essentielle pour l'accès à certains emplois (Fonction publique) et même exclusive dans le cas de professions juridiques (avocats, avoués...) sans oublier les nombreux emplois de cadres juridiques ou administratifs du secteur privé. Les deux tiers des étudiants ayant suivi une spécialisation en droit privé (y compris préparation au CAPA) occupent des emplois dans le

secteur privé, 25 % ont présenté des concours dans la Fonction publique où ils sont devenus personnel titulaire. La moitié des étudiants qui ont suivi une spécialisation en droit public ont accédé à la Fonction publique par le biais des concours, les autres se sont dirigés vers le secteur privé.

• *Les sciences économiques et la gestion* sont des filières de formation qui donnent accès à des emplois également accessibles avec d'autres formations (écoles de gestion et de commerce), ce qui établit des hiérarchies entre les emplois et entre les filières d'accès à ces emplois. 76 % des étudiants de gestion et 49 % de ceux en sciences économiques se dirigent vers le secteur privé ; 23 % des étudiants en sciences économiques et 11 % des étudiants de gestion s'orientent vers la Fonction publique.

• *La psychologie* (y compris des filières à faibles effectifs comme sociologie - information - communication) est une discipline ayant un contenu technique précis conduisant à des professions précises constituant l'essentiel des débouchés (psychologie scolaire, clinicien, psychologue d'entreprise). 29 % des étudiants de cette filière intègrent le secteur public et 58 % le secteur privé. Le DESS est une spécialisation suivie en formation continue ou post-initiale.

• *Les sciences de la vie* (biologie - physiologie - biochimie y compris la chimie) représentent un ensemble de filières où domine la poursuite d'études de troisième cycle (plus de 50 % des sortants de deuxième cycle avec une licence ou une maîtrise) et donc orientent vers la recherche. Compte tenu des aléas qu'ont connus les recrutements des jeunes chercheurs ces quinze dernières années, on imagine quelles peuvent être les difficultés rencontrées par les jeunes issus de ces filières en troisième et en deuxième cycle lors de leur insertion professionnelle. Une partie d'entre eux se destinent vers les secteurs de la santé (hôpitaux...) ou de la chimie (laboratoire) où ils occupent des emplois de niveau moyen (laborantins...), les autres s'orientent vers l'enseignement (44 % dont la majorité de maîtres auxiliaires).

• *Les sciences exactes spécialisées* (électronique - télécommunications - informatique - métallurgie - instrumentation...) constituent un ensemble de formations articulées autour d'emplois dont la spécialité est la clé d'entrée. Elles comprennent la plupart des formations universitaires d'ingénieurs.

(7) On s'intéresse ici aux débouchés des filières et non au recrutement que peuvent opérer les groupes d'emplois à partir de filières de formations différentes. Ce dernier aspect fait l'objet de l'article d'Alain Charlot dans ce même numéro.

(8) Les appellations précises d'emplois correspondant aux différents groupes figurent dans les documents publiés par le CEREQ, en particulier dans les Cahiers de l'Observatoire national des entrées dans la vie active édités à la Documentation française : cahier n° 1 : Accès à l'emploi à la sortie des universités scientifiques, octobre 1978 ; cahier n° 7 : L'entrée dans la vie active des étudiants en droit et sciences économiques à la sortie des universités, décembre 1981 ; cahier n° 9 : L'entrée dans la vie active des étudiants en lettres et sciences humaines à la sortie des universités, mars 1982 ; et dans la Note d'information du CEREQ n° 73, « Les universités et la crise : évolution de l'entrée sur le marché du travail des étudiants scientifiques entre 1975 et 1980 », mai 1982.

Tableau 4
EMPLOIS OCCUPÉS PAR LES ÉTUDIANTS NEUF MOIS APRÈS LA SORTIE DE L'UNIVERSITÉ
 (Étudiants français issus du 2^e ou 3^e cycle universitaire
 après une formation initiale avec au moins une licence)

	Professeurs certifiés et agrégés	Autres enseignants titulaires	Enseignants non titulaires du secteur privé	Ingénieurs et cadres supérieurs			Cadres moyens et techniciens			Employés et autres emplois publics	Employés et autres emplois privés	Total	Effectif
				Fonctionnaires	Public non fonct.	Privé ou nationale	Fonctionnaires	Public	Privé ou nationale				
Hommes													
Sciences exactes fondamentales	41,3	11,6	18,4	6,1	3,2	12,2	1,1	0,4	3,7	0,6	1,3	100	955
Sciences exactes spécialisées	6,3	4,4	5,4	7,9	8,4	53,7	0,8	0,9	10,0	1,0	1,1	100	716
Sciences naturelles	47,3	8,1	31,5	3,5	10,1	31,3	1,3	1,5	1,3	1,5	4,1	100	133
Sciences de la vie, chimie, sciences de la terre	3,2	8,7	19,4	5,0	10,1	23,1	2,7	5,2	8,9	0,7	4,7	100	535
Droit public	0,9	1,0	5,6	25,4	1,9	23,1	6,5	3,3	15,9	11,0	6,5	100	429
Droit privé - Sciences politiques	4,0	2,6	24,7	18,4	0,2	41,4	5,1	0,6	22,6	1,6	6,4	100	926
Sciences économiques	0,8	0,7	5,5	4,6	4,6	40,7	2,3	1,4	15,3	4,3	8,8	100	695
Gestion	16,1	8,1	37,1	3,7	7,9	5,9	1,4	1,5	5,9	8,3	4,0	100	641
Lettres - langues - histoire - géographie - philosophie	0,7	1,8	21,4	10,0	14,6	34,5	1,4	2,8	5,0	5,7	2,1	100	1 396
Sociologie - psychologie - sciences de l'éducation	11,6	5,1	17,6	8,5	5,4	26,8	2,4	1,5	12,5	3,6	5,0	100	281
Total Hommes	56,9	8,9	20,5	3,0	3,8	1,6	1,4	0,5	1,4	0,6	1,4	100	6 782
Sciences exactes fondamentales	5,2	8,0	3,0	14,4	9,1	34,9	0,8	6,9	13,0	0,8	3,9	100	1 005
Sciences exactes spécialisées	49,0	5,7	38,3	2,2	5,5	6,7	4,6	1,1	1,1	0,5	1,8	100	221
Sciences naturelles	3,0	12,4	9,7	28,5	3,6	10,0	8,3	1,9	6,2	1,1	1,8	100	342
Sciences de la vie, chimie, sciences de la terre	1,5	5,0	7,2	10,2	2,3	28,6	4,8	0,8	22,3	6,5	15,7	100	497
Droit public	1,7	1,7	16,5	9,7	3,5	19,3	5,7	3,5	7,2	8,6	19,3	100	421
Droit privé - Sciences politiques	4,0	6,4	16,3	6,5	1,4	22,8	1,8	0,3	27,4	3,7	17,5	100	1 165
Sciences économiques	12,4	5,0	49,4	4,6	18,4	4,3	2,0	0,3	4,4	4,6	10,0	100	544
Gestion	0,6	5,0	16,9	11,9	3,5	22,9	2,9	2,9	7,5	5,6	7,3	100	325
Lettres - langues - histoire - géographie - philosophie	14,1	5,5	32,5	7,0	3,5	10,7	2,8	1,3	8,1	4,6	10,0	100	4 501
Sociologie - psychologie - sciences de l'éducation	49,3	10,2	19,5	4,5	3,6	6,8	1,3	0,4	2,5	0,6	1,3	100	656
Total Femmes	48,5	6,4	36,4	9,4	8,6	49,3	0,8	2,3	10,7	1,0	1,8	100	9 677
Sciences exactes fondamentales	3,1	10,5	30,4	3,6	7,9	19,5	3,4	6,3	1,1	0,8	1,1	100	1 960
Sciences exactes spécialisées	0,5	0,4	7,6	26,9	2,7	16,6	7,4	2,6	10,9	0,9	3,3	100	937
Sciences naturelles	0,9	0,4	5,3	13,8	1,4	34,2	4,9	0,7	11,1	11,5	13,1	100	476
Sciences de la vie, chimie, sciences de la terre	3,0	3,6	21,1	7,5	3,6	24,5	3,8	1,5	11,7	4,4	11,6	100	1 032
Droit public	1,8	0,5	8,8	5,2	3,2	35,1	1,7	1,0	28,8	6,2	13,4	100	850
Droit privé - Sciences politiques	13,3	6,8	46,5	4,4	3,0	4,7	1,9	0,6	4,8	5,5	8,6	100	2 091
Sciences économiques	0,6	4,1	18,2	11,3	17,9	26,4	0,4	2,9	6,7	5,7	5,8	100	850
Gestion	13,0	5,4	26,4	7,6	4,3	17,4	2,6	1,4	9,9	4,2	7,9	100	1 239
Lettres - langues - histoire - géographie - philosophie	13,0	5,4	26,4	7,6	4,3	17,4	2,6	1,4	9,9	4,2	7,9	100	1 040
Sociologie - psychologie - sciences de l'éducation	13,0	5,4	26,4	7,6	4,3	17,4	2,6	1,4	9,9	4,2	7,9	100	5 897
Total Hommes + Femmes	13,0	5,4	26,4	7,6	4,3	17,4	2,6	1,4	9,9	4,2	7,9	100	937
Total Hommes + Femmes	13,0	5,4	26,4	7,6	4,3	17,4	2,6	1,4	9,9	4,2	7,9	100	16 460

Les filières de formation se heurtent à des difficultés différentes selon la nature des emplois auxquels elles orientent après la sortie de l'université

Les filières polarisées sur les métiers de l'enseignement dépendent de la politique de recrutement du personnel titulaire et non titulaire du ministère de l'Éducation nationale : la proportion de maîtres auxiliaires à l'issue de ces filières est donc un indicateur reflétant une difficulté d'insertion et une politique de l'État comme employeur. De même, on relève un certain nombre d'anciens étudiants devenus employés, donc occupant des emplois de départ déclassés par rapport à leur niveau de formation. Une partie des emplois de niveau moyen occupés par d'autres étudiants traduisent également un déclassement.

Mais les problèmes de nomenclature, de classement des emplois et l'absence provisoire de connaissance du devenir professionnel nous incitent à prendre comme indicateur principal de la difficulté d'insertion la proportion d'emplois de maîtres auxiliaires et d'emplois déclassés (employés...).

La répartition des filières de formation suivant ces paramètres confirme le clivage entre les filières orientées vers l'enseignement et les autres (cf. graphique 2).

— Les filières orientées vers l'enseignement ont un taux élevé de maîtres auxiliaires (de 20 à 40 % pour les hommes et de 20 à 50 % pour les femmes). Pour les sciences, ce taux traduit des difficultés d'insertion car on compte moins de 5 % d'emplois déclassés. En lettres et en langues, les taux de maîtres auxiliaires se doublent d'une forte proportion d'employés (12 % pour les hommes, 14 % pour les femmes). Dès 1976, des jeunes sont devenus maîtres auxiliaires, mais l'on sait grâce aux enquêtes de cheminement de l'Observatoire des entrées dans la vie active que seulement une fraction d'entre eux a été titularisée. L'interrogation d'une nouvelle cohorte de jeunes scientifiques de 1980 montre que la proportion de maîtres auxiliaires s'est accrue depuis 1976, elle est passée pour les hommes de 20 à 25 % et pour les femmes de 30 à 42 %.

— Parmi les filières n'orientant pas vers l'enseignement, les étudiants ayant une formation en sciences exactes spécialisées ont peu d'emplois déclassés. Ce groupe de spécialités met donc les étudiants dans une meilleure situation professionnelle. A l'inverse, 20 % des hommes et 42 % des femmes ayant une spécialité en sciences de la vie se retrouvent maîtres auxiliaires, situation tout à fait anormale pour une formation orientée vers les emplois de la recherche ou en entreprise.

— Dans les filières économiques et juridiques, les difficultés d'insertion professionnelle des étudiants se concrétisent dans le taux particulièrement fort d'employées-femmes (20 à 30 %) auquel s'ajoute un taux de 16 % de maîtres auxiliaires en sciences économiques et en gestion. Pour les hommes le taux d'employés est de 15 % environ ; seule la filière sciences économiques voit doubler ce taux d'un taux important de maîtres auxiliaires (25 %).

Le processus d'insertion professionnelle des étudiants, leur situation et les emplois qu'ils occupent après la sortie de l'université constituent plusieurs indicateurs qui permettent de dresser un bilan de l'utilisation des filières en formation initiale.

— Les filières orientées vers l'enseignement ont un taux d'insertion professionnelle en cours d'études particulièrement fort (de 58 à 67 %). Et l'on compte de 20 à 50 % de maîtres auxiliaires.

Les filières scientifiques ont les taux de chômage les plus bas (moins de 10 % sauf en sciences naturelles, pour les femmes : 12 %). On a vu ailleurs (9) que pour les jeunes scientifiques la diminution du recrutement de professeurs titulaires associée à la poursuite de l'embauche de maîtres auxiliaires depuis 1975 et les mesures liées aux créations de filières de formation avaient entraîné à l'intérieur de l'appareil universitaire scientifique le maintien d'une forte proportion d'enseignants à l'issue des filières de formation fondamentale mais avec une forte croissance d'emplois précaires (maîtres auxiliaires) au détriment des titulaires et conjointement une diminution du nombre de formés dans ces filières au profit de filières de formation spécialisée ou professionnelle.

— Les filières dont les débouchés principaux se situent hors de l'enseignement

• Les étudiants ayant une formation en *sciences exactes spécialisées* ont un niveau de recherche d'emploi normal compte tenu de leur processus d'insertion et peu d'emplois déclassés. Le taux d'insertion professionnelle en cours d'études qui était de 40 % en 1976 s'est réduit de moitié durant les années qui ont suivi (le taux de chômage restant normal), conséquence de l'accroissement du nombre de maîtrises de sciences et techniques dont le mode de fonctionnement est proche de celui des écoles.

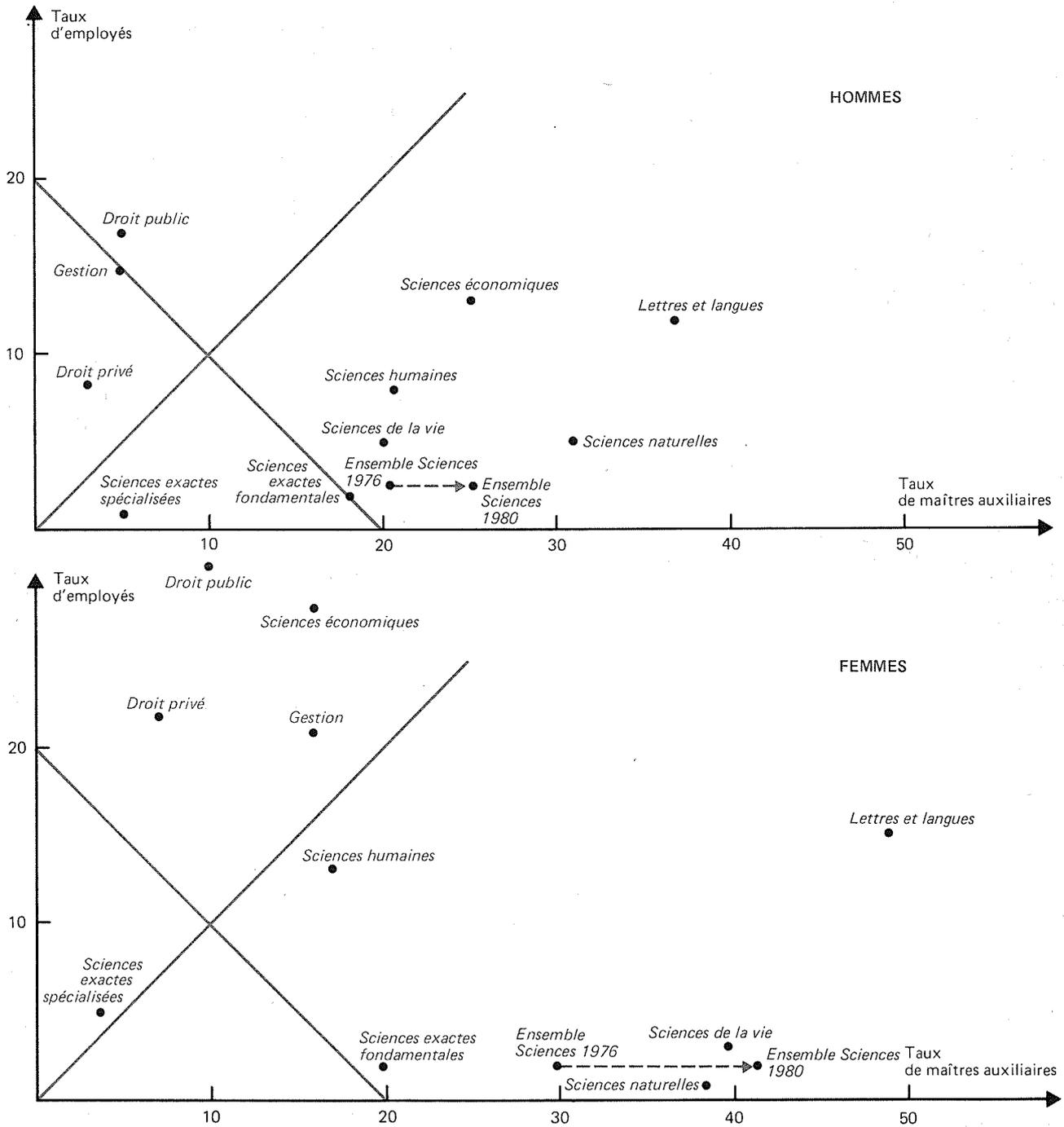
• *Les sciences de la vie* (chimie comprise) offrent peu de débouchés. Formation axée sur la recherche, les effectifs d'étudiants de ces filières sont disproportionnés par rapport au nombre de postes de chercheurs offerts régulièrement depuis dix ans. D'où un taux de chômage élevé à la sortie de l'université (28 % pour les hommes) et des taux d'emplois d'enseignants non titulaires de 19 % pour les hommes et de 42 % pour les femmes.

Il est à craindre que les filières professionnalisées qui se mettent en place depuis 1980 restent insuffisantes à côté de la croissance des effectifs d'étudiants de DEUG B depuis la fin des années 70 et du nombre de maîtrises délivrées depuis le début des années 80.

• *Les filières juridiques et économiques* semblent favorables aux garçons dont le taux de chômage reste normal compte tenu de l'insertion professionnelle en cours d'études. La situation est moins bonne pour les anciens étudiants de sciences économiques qui ont des proportions élevées d'employés et de maîtres auxiliaires.

(9) Note d'information du CEREQ n° 73, op.cit.

Graphique 2
 TAUX DE MAÎTRES AUXILIAIRES ET D'EMPLOYÉS
 PARMIS LES EMPLOIS OCCUPÉS À L'ISSUE DES PRINCIPALES FILIÈRES DE FORMATION



Pour les jeunes filles issues de ces filières, le taux de chômage est anormalement élevé compte tenu du taux d'insertion, 20 à 30 % d'entre elles occupent des emplois « déclassés », et 16 % d'anciennes étudiantes en sciences économiques et en gestion sont maîtres auxiliaires.

Des enquêtes réalisées auprès de cohortes d'étudiants sortis en 1980 de ces filières universitaires permettent d'envisager une amélioration de cette situation.

• Les garçons ayant une formation en *sciences humaines* ont un taux de chômage élevé à la sortie des universités. On compte 11 % d'emplois « déclassés », ce qui est moindre que dans les autres filières et 18 % de maîtres auxiliaires.

*
* *

On l'a rappelé en introduisant cet article : l'université, singulièrement depuis le milieu des années 70, connaît de profondes transformations qualitatives. C'est ainsi par exemple qu'une analyse comparative menée entre deux dates (1976-1980) dans le cas des universités scientifiques montre que le phénomène de réorientation perceptible au niveau du premier cycle ne cesse de s'accroître avec les années. En sciences, la stabilisation depuis 1975 des flux de sorties des étudiants diplômés s'accompagne d'une modification sensible de la répartition des principales filières. Les maîtrises ès sciences, orientées principalement vers la préparation des concours de l'enseignement ou vers la recherche, passent entre 1973 et 1979 de 35 % à 24 % du nombre des maîtrises délivrées — les sciences mathématiques et physiques accusant la plus forte baisse. Au cours de la même période les nouvelles formations, maîtrises de sciences et techniques, maîtrises d'informatique appliquée à la gestion subissent une croissance qui les porte de 7 % à 20 % du nombre des diplômes délivrés —, le phénomène concernant au départ les garçons et plus récemment les filles. Les lettres et sciences humaines n'échappent pas non plus au mouvement. Dans ce groupe de disciplines où le poids des débouchés traditionnels se fait sentir encore plus forte-

ment, on observe, parallèlement à une stabilisation des flux d'entrées en première année, une importante diminution des licences, voire une stagnation des maîtrises, la régression ou la stagnation concernant au premier chef les formations directement orientées vers l'enseignement.

Cette évolution des filières et de leur poids respectif au sein du système de formation universitaire ne s'opère pas selon un rythme égal à celui observé pour l'évolution des débouchés professionnels des étudiants. Bien plus, des secteurs entiers qui constituaient les lieux d'accueil privilégiés des étudiants issus des universités pratiquent des politiques de recrutement délibérément restrictives. C'est le cas de l'enseignement avec la chute brusque des postes mis au concours du CAPES et de l'agrégation ; c'est le cas de l'administration qui offre un nombre stable, voire décroissant, de postes à pourvoir par des concours que l'afflux de candidats, d'un niveau souvent supérieur à celui des exigences requises, rend de plus en plus sélectifs ; c'est aussi celui de la recherche touchée à son tour par les conséquences de la crise. On comprend donc dans ces conditions, et pour prendre un exemple, que les réorientations qui se sont produites dans le deuxième cycle scientifique entre 1975 et 1980, n'aient pas suffi à pallier une telle restriction des débouchés. Et la stabilisation du chômage étudiant au cours des années récentes à un niveau très inférieur à celui observé à la sortie de l'appareil scolaire pour les formations de niveau VI à IV inclusivement, stabilisation accompagnée il est vrai d'une croissance de l'emploi déclassé (employés) ou précaire (maîtres auxiliaires), ne saurait être interprétée qu'avec prudence. Car il n'est pas impossible que la nouvelle croissance des effectifs universitaires, perceptible dès le début des années 80, s'accompagne cette fois d'une croissance simultanée des emplois précaires et du chômage étudiant.

Jean-Luc PIGELET
et François POTTIER,
chargés d'études au CEREQ

NIVEAU DE DIPLOME UNIVERSITAIRE ATTEINT PAR LES ÉTUDIANTS AU MOMENT DE LEUR SORTIE
(Étudiants français sortant après une formation initiale avec au moins une licence) (1)

	Licence	Maîtrise	Diplôme d'études approfon- dies DEA	Diplôme d'études supérieures spécialisées DESS	Doctorat	Diplôme d'université de 2 ^e ou 3 ^e cycle	Total	Effectif
Sciences exactes fondamentales : mathématiques, MAF (*), es sciences physiques, technologie de la construction	36	49	8	€	5	2	100	2 549
Sciences exactes spécialisées : in- formatique, électricité, électronique, automatisme, génie civil, et ensem- ble des MST	12	33	23		10	21	100	1 545
Sciences naturelles	16	79	3		2		100	602
Sciences de la vie et chimie : bio- chimie, biologie, chimie-physique, physiologie, sciences de la terre et MST en sciences de la vie	16	39	15		19	10	100	1 740
Droit public	13	68	13	6	€		100	1 570
Droit privé et sciences politiques ..	15	61	13	5	1	6	100	3 561
Sciences économiques	20	62	11	5	2	1	100	2 119
Gestion, comptabilité	7	49	5	18	1	21	100	1 874
Lettres, langues, histoire, géogra- phie, philosophie	56	41	1	€	1	€	100	8 161
Sociologie, psychologie, sciences de l'éducation	28	30	7	28	3	5	100	1 305
Ensemble	31	49	8	4	3	5	100	25 025
(non-réponses à la spécialité ex- clues : 2 840)								

(1) Une forte proportion des étudiants quittant l'université après une formation post-initiale (cf. tableau 1) sortent avec un diplôme de 3^e cycle, en particulier en sciences.

(*) Mathématiques et applications fondamentales.

Contrairement aux écoles, aucun diplôme universitaire ne constitue réellement un diplôme terminal, sauf le doctorat d'État qui n'est atteint que par une minorité d'étudiants. Les diplômes universitaires sont hiérarchisés et constituent autant de points de sortie d'importance variable en fonction des contraintes du marché du travail, comme celles que constituent les concours (CAPES, agrégations, concours administratifs ou techniques) ou les examens professionnels (CAPA...).

Les étudiants licenciés en droit, par exemple, qui réussissent un concours administratif n'ont pas de raisons particulières de poursuivre des études en maîtrise, tandis que les étudiants en psychologie pour lesquels l'orientation se fait essentiellement vers le secteur privé poursuivent plus fréquemment des études jusqu'en DESS, année de formation complémentaire qui assure une meilleure insertion professionnelle.

Les sciences physiques constituent un exemple parmi d'autres de formation ramifiée pouvant conduire au-delà de la licence vers le professorat, la recherche ou le secteur privé suivant les choix d'orientation des étudiants (en particulier choix des options...) et leur succès aux concours (enseignants ou administratifs).

SITUATION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS NEUF MOIS APRÈS LA SORTIE DE L'UNIVERSITÉ
(Étudiants français issus des 2^e ou 3^e cycle universitaire après une formation initiale, avec au moins une licence)

		Emploi	Chômage	Service national	Inactivité	Total	Effectif
Hommes	Sciences exactes fondamentales	68,8	5,8	21,7	3,7	100	1 399
	Sciences exactes spécialisées	57,8	13,0	26,6	2,6	100	1 258
	Sciences naturelles	70,9	4,9	19,8	4,4	100	196
	Sciences de la vie, chimie, sciences de la terre	50,5	19,6	27,0	2,9	100	1 060
	Droit public	48,6	9,9	38,4	3,1	100	895
	Droit privé, sciences politiques	55,0	10,1	30,2	4,7	100	1 688
	Sciences économiques	53,5	12,9	30,5	3,1	100	1 300
	Gestion	53,0	6,9	38,7	1,4	100	1 356
	Lettres - langues - histoire - géographie - philosophie	62,6	8,0	29,1	0,3	100	2 244
	Sociologie - psychologie - sciences de l'éducation	64,6	22,8	12,2	0,4	100	435
	Total Hommes	57,6	10,7	29,2	2,5	100	11 831
Femmes	Sciences exactes fondamentales	87,8	5,0		7,2	100	1 150
	Sciences exactes spécialisées	77,0	14,9		8,1	100	287
	Sciences naturelles	85,7	11,6		2,7	100	406
	Sciences de la vie, chimie, sciences de la terre	73,7	16,3		10,0	100	679
	Droit public	63,1	23,6		13,3	100	675
	Droit privé, sciences politiques	62,8	26,5		10,7	100	1 873
	Sciences économiques	67,3	23,0		9,7	100	819
	Gestion	62,7	30,1		7,2	100	518
	Lettres - langues - histoire - géographie - philosophie	76,2	13,6		10,2	100	5 917
	Sociologie - psychologie - sciences de l'éducation	75,7	12,8		11,5	100	870
	Total Femmes	73,7	16,5		9,8	100	13 194
Hommes + Femmes	Sciences exactes fondamentales	77,4	5,4	11,9	5,3	100	2 549
	Sciences exactes spécialisées	61,3	13,4	21,8	3,5	100	1 545
	Sciences naturelles	80,9	9,4	6,5	3,2	100	602
	Sciences de la vie, chimie, sciences de la terre	59,5	18,3	16,5	5,7	100	1 740
	Droit public	54,8	15,8	21,8	7,6	100	1 570
	Droit privé, sciences politiques	59,1	18,8	14,2	7,9	100	3 561
	Sciences économiques	58,8	16,8	18,7	5,7	100	2 119
	Gestion	55,7	13,3	28,0	3,0	100	1 874
	Lettres - langues - histoire - géographie - philosophie	72,5	12,0	8,0	7,5	100	9 161
	Sociologie - psychologie - sciences de l'éducation	72,0	16,1	4,1	7,8	100	1 305
	Total Hommes + Femmes	66,1	13,7	13,8	6,4	100	25 025